

Cas pratique - Procédures collectives et sûretés - Nantes - 2010

La société L'IMPERIAL, fabricant de pulls et de vestes est une SARL au capital de 40.000 € constituée en 1998 par Lucien NERVAL qui y a mis toutes ses économies de licenciement économique.

Persuasif, Lucien NERVAL a associé à son projet plusieurs amis.

Ceci étant, le projet lui revenait et c'est tout naturellement que l'Assemblée Constitutive constatait qu'il était associé majoritaire et le nommait Gérant.

Les premières difficultés sont apparues en 2006, suite à la défaillance d'un fabricant, et à la procédure collective d'un des principaux clients : à cette occasion, la Société joua de malchance car la délégation de signature donnée au Directeur Financier par Monsieur NERVAL pour déclarer a été contestée car considérée illisible, Monsieur NERVAL n'a pas insisté.

* * *

La Société a sollicité le bénéfice de conciliation : le conciliateur Monsieur FOUCHÉ, particulièrement efficace, a convaincu les principaux créanciers.

Mieux encore, il a été obtenu de la Banque Azurienne de Crédit une nouvelle ligne de mobilisation de créances à hauteur de 500.000 €.

Avouons toutefois que l'autre banque, la Fiduciaire d'Armorique, alors même que la conciliation n'était que constatée, a été moins sensible, puisqu'elle a craint de voir sa responsabilité engagée et elle a en conséquence refusé tout concours.

De même certains associés ont souscrit une augmentation de capital, d'autres ont préféré faire des avances en compte courant.

* * *